

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/06/17/2021031705/justel>

Dossier numéro : 2021-06-17/13

Titre

17 JUIN 2021. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 3 décembre 2015 fixant le siège social des zones de secours

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 29-06-2021 page : 65986

Entrée en vigueur : 09-07-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Dans l'annexe à l'arrêté ministériel du 3 décembre 2015 fixant le siège social des zones de secours, dans la colonne siège social, les mots `rue Joseph Wauters 47-49, 5580 Jemelle' sont remplacés par les mots `rue de Dinant 146, 5570 Beauraing'.